



Envoyé en préfecture le 28/03/2023  
Reçu en préfecture le 28/03/2023  
Publié le  
ID : 001-210101739-20230327-2023\_079\_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE  
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Signature d'un bail d'habitation avec M. Jean-Sébastien LEPINAY, agent polyvalent, pour le logement sis 250 rue des Vertes Campagnes à Gex, couvrant la période du 28/03/2023 au 30/06/2023 (3.3)**

Service : *Direction générale des services (MM)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2021\_023\_DEL en date du 1<sup>er</sup> mars 2021 sur la valeur locative de référence servant au calcul des loyers,

**CONSIDÉRANT** la demande de Monsieur Jean-Sébastien LEPINAY qui occupe les fonctions d'agent polyvalent au service Voirie de la ville Gex-, et qui ne dispose pas de logement répondant à ses besoins dans le parc locatif privé,

DÉCIDE

**DE SIGNER** le bail d'habitation ci-annexé avec M. Jean-Sébastien LEPINAY pour la période du 28/03/2023 au 30/06/2023, pour un T1 sis 250 rue des Vertes Campagnes (bâtiment n° 7 Les Anémones – Appt n° 7R2) 01170 GEX, d'une surface utile de 35 m<sup>2</sup> et moyennant un loyer mensuel révisable annuellement, fixé à 213,50 euros.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 27 mars 2023

Le maire,  
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 28 mars 2023 et publiée sur le site internet de la Ville le 28 mars 2023.